

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du 26 octobre 2023**

**Présents :** 9

Le 26 octobre 2023 l'assemblée régulièrement convoquée le 13 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Nadine VERNHES

**Votants:** 9

**Sont présents:** Nadine VERNHES, Pascal SERMET, Edith GAUBERT, André LAURAS, Guilhem CABROL - REVEL, Pierre COUDERC, Jean-Luc GAYRARD, Jérôme REY

**Représentés:** Françoise BESSIERE par Edith GAUBERT, Régis BARRIA, par Pascal SERMET

**Excusés:**

**Absents:** Jacques GENIEYS

**Secrétaire de séance:** Edith GAUBERT

---

**Ordre du jour:**

- \* Validation du procès verbal du conseil municipal 28/09/2023
  - \* *Délibération* - Validation des rapports de la CLECT
  - \* *Délibération* - Signature de la convention SIEDA sur le diagnostic énergétique des bâtiments publics 2024
  - \* *Délibération* - Adhésion de la commune de Tayrac au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Viaur
  - \* Présentation du rapport annuel SMAEP Viaur sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
  - \* Organisation du prochain Téléthon
  - \* Retour sur la 1ère rencontre 23/10/2023 sur réaménagement des cimetières de la commune
  - \* Enquête publique concernant vente chemin rural à Azémar et Couderc
  - \* Questions diverses
- 

**Validation du PV du Conseil Municipal du 28/09/2023 à l'unanimité**

**OBJET: Adhésion de la commune de TAYRAC au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Viaur DE 2023-076**

Madame le Maire expose que la Commune de TAYRAC (12) a demandé son adhésion au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) du Viaur.

Le Conseil Municipal, Considérant les statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Viaur, Vu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la Commune de TAYRAC (12) au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Viaur

Pour: 10

Contre: 0

Abstention:

## **OBJET : Adoption des Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées DE 2023-077**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les rapports relatifs au calcul du transfert des charges au sein de Pays Ségali Communauté ont été débatus, votés et adoptés lors de la réunion des membres de la Commission Locale d'Evaluation désignée.

Elle expose les 4 rapports et leur intitulé et informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur l'approbation ou non du transfert de charges 2023 pour chaque rapport suivant :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve

- Le calcul du transfert de charges lié à la réalisation des documents d'urbanisme (rapport N°1)
- L'évaluation du transfert de charges dans le cadre de la restitution des compétences Bibliothèque et Stade des écoles à la Commune de Baraqueville (rapport N°2)
- La réévaluation du transfert de charges des Accueils Collectifs de Mineurs (Centres de Loisirs) (rapport N°3)
- La réévaluation du transfert de charges des Structures Petite Enfance et RPE (rapport N°4)

Pour: 10

Contre: 0

Abstention:

## **OBJET : Signature de la convention SIEDA sur le diagnostic énergétique des bâtiments publics 2024**

Cette délibération a déjà été prise (cf DE\_2023\_038 du 27/04/2023 « Campagne Diagnostic Énergétique 2024 »). Il n'y a donc pas lieu de la voter à nouveau.

Pour rappel, cette opération est financée par le SIEDA et la contribution de la commune aux frais de diagnostic énergétique est de 300€ par bâtiment.

Il est convenu que les bâtiments prioritaires dans le cadre de ces opérations sont l'école de Taurines, l'Agence postale et le presbytère de Taurines

## **OBJET : Retour sur la 1<sup>ère</sup> rencontre du 23/10/2023 sur le réaménagement des 3 cimetières de la commune**

**L'objectif de l'aménagement des cimetières est de :**

- Désimperméabiliser => végétaliser afin de rendre les lieux plus agréables.
- A la demande de la population, mettre en place des dispositifs cinéraires, colombarium et/ou caverneuses,.. (jardin du souvenir, ossuaire )
- En corollaire, sensibiliser la population, plutôt que concerter (la concertation est très chronophage) tout en étant à l'écoute
- Maîtriser le coût financier pour la commune

**Relevé des décisions :**

Mettre en place un cahier des charges qui servira à la consultation pour les maîtres d'ouvrages

- L'accompagnement du projet se fera avec Valentine DELLA VIA d'Aveyron Ingénierie
- **Une rencontre est programmée le lundi 6 novembre à 14 h à la Mairie .**

**Au programme**, visite des 3 cimetières puis travail en salle sur la définition des besoins.

Les points de vigilance : la perméabilité des sols, appel à un géo hydrologue ?  
Evaluation de la nécessité de drainage  
Accessibilité PMR  
Gestion des espaces, le suivi (peut être coconstruit avec le paysagiste concepteur)

## Le timing proposé

<b>Etape 1°</b>	Ecriture du cahier des charges et une étude de faisabilité seront travaillés avec Aveyron Ingénierie pour février 2024 (dépôt du dossier pour la DETR)
<b>Mai 2024</b>	Appel d'offre et choix du paysagiste concepteur
<b>En mai- juin 2024,</b>	Réunion avec la population est à envisager en présence, du maître d'ouvrage choisi, d'un organisme habilité à la sensibilisation ( CPIE, CAUE, FREDON, EPAGE ) et d' Aveyron Ingénierie,
<b>Septembre 2024</b>	Dépôt du dossier pour le « Fond Vert » et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
<b>Dès janvier 2024</b>	Le dossier est ouvert à l'Agence de l'Eau : Adour-Garonne

## OBJET : Présentation du rapport annuel Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) du Viaur sur la qualité du service public de l'eau potable

Madame le Maire expose le rapport annuel et présente le tableau des chiffres clés



SMAEP DU VIAUR

Evolution  
2021/2022

### Les chiffres clés de 2022

En régie directe d'eau potable au 1er janvier 2022		
La Rivière du Viaur		
(débit autorisé de 2 200 m <sup>3</sup> /jour)		
Achat d'eau en gros au Syndicat du Ségala :  Volume journalier maxi autorisé  = 1 700 m <sup>3</sup> /jour (idem en 2021).		
572 889 m <sup>3</sup> d'eau prélevés dans l'année Le volume prélevé en 2022 est supérieur à celui de 2021 compte tenu de l'arrêt de la station pendant 2 mois <i>Pour rappel : année 2021 = 425 469 m<sup>3</sup></i>		+34.64%
501 260 m <sup>3</sup> produits dans l'année <i>Pour rappel : année 2021 = 383 427 m<sup>3</sup></i>		+30.73%
130 984 m <sup>3</sup> exportés dans l'année 2022 à MIRANDOL <i>Pour rappel : année 2021 = 114 104 m<sup>3</sup></i>		+14.79%
42 830 m <sup>3</sup> achetés dans l'année 2022 au SME Lévézou Ségala <i>Pour rappel : année 2021 = 151 231 m<sup>3</sup></i>		-71.67%
413 106 m <sup>3</sup> mis en distribution dans l'année 2022 <i>Pour rappel : année 2021 = 420 554 m<sup>3</sup></i>		-1.77%
94 766 m <sup>3</sup> de pertes en réseau eau potable dans l'année 2022 <i>Pour mémoire : année 2021 = 114 511 m<sup>3</sup></i>		-17.24%
83.20 % de rendement du réseau de distribution <i>Pour rappel : année 2021 = 72.80 %</i>		+14.28%
318 340 m <sup>3</sup> d'eau facturés 112 796 € d'abonnements + 292 787 € de consommation <i>Pour rappel : année 2021 = 306 043 m<sup>3</sup></i>		+4.01%
SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU : L'ensemble des analyses est effectué par le Laboratoire Départemental de l'Aveyron, à tous les stades de l'alimentation. 25 analyses ont été réalisées par l'ARS. Sur 19 analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS, 2 ont dépassé des limites de qualité. <i>Pour rappel : année 2021 = 2 dépassements.</i>		
Le prix de l'eau inchangé en 2022 (arrondi à la virgule). <b>2,624 € T.T.C./m<sup>3</sup> ABONNEMENT COMPRIS</b> sur la base de facture de 120 m <sup>3</sup> au 01/01/2022. <i>Détails : 1.23 € H.T. le m<sup>3</sup> consommé + abonnement du compteur (SMAEP du VIAUR) + 0.4661 € H.T. (2 taxes : Pollution et Redevances préservations des ressources, reversées à l'Agence de l'eau).</i> <b>On applique une T.V.A. à 5.5 % sur l'ensemble de la facture EAU</b>		

**OBJET : Organisation du prochain Téléthon**

Un repas pour lever des fonds en faveur de cette opération est programmé pour le samedi 9 décembre à la salle des Fêtes de Centres

**OBJET : Enquête publique concernant la vente du chemin rural**

Tous les documents sont réunis pour procéder à l'enquête publique.

Monsieur Vergnes à Calmont inscrit sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de 2023 est désigné pour mener cette enquête publique.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Devis DA SILVA pour la grande Croix du cimetière de Centres** : Le devis s'élève à 348 €. Nécessité de prévoir le télescopique de la CUMA

**Date de la réunion de la commission de la liste électorale** : Réunion fixée au Mardi 19 décembre 11h

**Commémoration du 11 novembre** : la cérémonie se tiendra le samedi 11 novembre à 11h à Taurines

La séance est levée à 23h